



DELIBÉRATION N° 75/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY - M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : David JARDINE

Par délibération n°76/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs de l'accueil périscolaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi, le Conseil Municipal, David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, décide par 20 voix « pour », 4 « contre » (E. AGBESSI, V. CHARTIER, C. DESJOURS, M. VILLEDIEU) et 3 « abstentions » (C. ZELUS, D. BAPTISTE, J. DE AMORIM) :

- D'adopter les tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés ci-dessous applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 pour prendre en compte la hausse des dépenses de fonctionnement du service :

TARIFS PERISCOLAIRE

Tarifs à partir du 01/09/23	Matin seul	1,25 €	1,40 €	1,50 €	1,65 €	1,90 €	2,15 €	2,40 €
	Après-midi ou matin + AM jusqu'à 17h	1,25 €	1,40 €	1,50 €	1,65 €	1,90 €	2,15 €	2,40 €
	Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h	1,55 €	1,65 €	1,75 €	1,95 €	2,15 €	2,55 €	2,70 €
	Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h30	1,90 €	2,05 €	2,15 €	2,40 €	2,60 €	2,90 €	3,20 €

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 20/06/2023

Publié ou notifié

Le : 26/06/2023

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

